

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Arrêté du 30 avril 2022
accordant la prolongation du permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures
conventionnels liquides ou gazeux, dit « permis de Leudon-en-Brie »
(Marne et Seine-et-Marne), à la société Vermilion Moraine SAS

NOR : TRER2129729A

Autorisation : Le permis de recherches de mines d'hydrocarbures conventionnels liquides ou gazeux, dit « permis de Leudon-en-Brie » est prorogé jusqu'au 8 août 2017 sur une superficie inchangée.

Information des tiers : L'arrêté est affiché en préfectures de la Marne et de la Seine-et-Marne. Il est publié aux recueils des actes administratifs de ces mêmes préfectures et inséré sur le site Internet des services de l'État dans les départements de la Marne et de la Seine-et-Marne. Il est également publié dans un journal national, régional ou local dont la diffusion s'étend à toute la zone couverte par le présent titre.